



**REPUBLIQUE FRANCAISE
COLLECTIVITE DE LA
MARTINIQUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SCHOELCHER**

Séance du mardi 29 septembre 2026

NOMBRES DE MEMBRES				
En exercice	Présents		Votants	
33	30	33		
		Dont procurations		
		03		
VOTES				
Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	N'ayant pas pris part au vote
33	33	00	00	00

Date de la convocation

23/09/2026

Date d'affichage

23/09/2026

Objet de la Délibération

FINANCES

Admission en non-valeur pour 2026

Président de Séance :

Daniel CHOMET

Secrétaire de Séance :

Jill OCTAVIA

L'an deux mille vingt-six et le 29 septembre, à 17h35, le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Daniel CHOMET, le Maire.**

Etaient présents : MM./Mmes Daniel CHOMET, Franck SAINTE-ROSE-ROSEMOND (à partir de 18h10), Georges HARPON, Laura BEDOUIN, Stanley SYMPHOR, Jill OCTAVIA, Manuel Maxime GHUNAIM, Sandra PALIX, Jean-Yves CHALBOT, Patrick ULTET, Jocelyn CACHACOU, Guylène JUNKERE, Dominique JOSEPH-MONROSE, Karine BAUDIN, Nathalie CHAUVET, Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Eddy ARNOLIN, Claudia NELLER Sandrine DESIRE, Olivier PIERRE-FRANCOIS, Youly AGASTA, Doris MAJESTE, Alec BEROARD, Rodrigue Mickaël GRELET, Pierre MIDELTON, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE, Flore Eva FRANCILLETTE EPSE FLERAG (à partir de 17h49), Didier MARMOT, Emmanuelle TIBURCE EPSE RUBIN.

Absents excusés : Mme/MM. Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD.

Procurations : Mme/MM Joëlle TAILAME, Maurice JOSEPH-MONROSE, Noham BODARD ont respectivement donné procuration à Odile Valérie SAINT-LOUIS-AUGUSTIN, Marie GARON NEE GIRAUD, Yolène LARGEN-MARINE.

ADMISSION EN NON-VALEUR POUR 2026

Le Conseil municipal,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2121-29 ;
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **Vu** la proposition d'admission en non-valeur arrêtée au 20 août 2026 reçue du comptable public, pour un montant de 25 138,45 Euros, au titre de l'exercice 2026 ;
- **Vu** l'avis favorable de la Commission « Finances et Optimisation des Ressources », en date du 11 septembre 2026 ;
- **Vu** le rapport de présentation transmis aux conseillers municipaux ;

- **Considérant** l'état des créances à admettre en non-valeur reçu du comptable public et le motif invoqué (Poursuite sans effet) ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

- **D'admettre en non-valeur, au titre de l'exercice 2026, les créances signalées par le comptable d'un montant de vingt-cinq mille cent trente-huit euros et quarante-cinq centimes (25 138,45€), dont la liste est annexée au présent extrait ;**

ARTICLE 2 :

- **D'imputer cette dépense à l'article 6541 du budget communal.**

Annexe : Liste des titres admis en non-valeur 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Schœlcher, le 07 OCT 2026

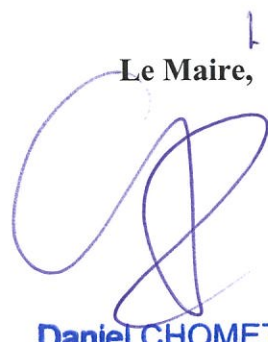
Le Secrétaire de séance



Jill OCTAVIA



Le Maire,



Daniel CHOMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par recours gracieux auprès de la commune de Schœlcher, à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Schœlcher, Mairie de Schœlcher, 3 rue Fessenheim, 97233 Schœlcher – Martinique ; ou par la voie contentieuse, par écrit, contenant l'exposé des faits et les arguments juridiques précis, devant le tribunal administratif de la Martinique, par courrier postal au 12 rue du Citronnier - Plateau Fofo - CS 17103 - 97271 Schœlcher Cedex ou par voie électronique via le site internet sécurisé : <https://citoyens.telerecours.fr>.



VILLE DE SCHŒLCHER

ADMISSIONS EN NON-VALEUR EXERCICE 2026 LISTE DES TITRES À ADMETTRE EN NON-VALEUR

Motifs	Titres	de	Montants (€)
Poursuite sans effet	180	2009	115,00
	405	2009	855,00
		Total 2009	970,00
	207	2010	87,40
	210	2010	899,56
	561	2010	6 087,65
	571	2010	1 565,24
	722	2010	2 968,70
	823	2010	5 580,87
		Total 2010	17 189,42
	385	2012	1 145,69
		Total 2012	1 145,69
	63	2013	2 693,34
		Total 2013	2 693,34
	311	2014	640,00
		Total 2014	640,00
	136	2015	2 500,00
		Total 2015	2 500,00
		Total Général	25 138,45